

**Service instructeur**  
Service Tarification des Etablissements Sociaux

N° CP-2014-11-4-2

**Service consulté**

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014 - 2019 :  
REVISION ET AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE GLOBALE RELEVANT DU  
SECTEUR SPECIFIQUE " EHPAD "  
MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION  
D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENTALE**

Résumé : Il vous est proposé dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie, dits de « deuxième génération » pour la période 2014-2019 :

- de réviser le montant de l'enveloppe par territoire pour les projets relevant du secteur spécifique « EHPAD » s'élevant à 20 582 000 € suite à l'abondement de 420 000 € d'autorisations de programme votées en DM2 2014,
- d'ajuster la programmation à l'évolution des projets au regard des derniers éléments opérationnels intervenus depuis l'adoption de cette enveloppe.

Par ailleurs, il est proposé d'apporter une modification à la procédure d'octroi d'une subvention départementale aux EHPAD et accueils de jour personnes âgées en remplaçant la réalisation de l'étude de diagnostic par la réalisation d'une étude préalable d'intention plus globale.

Lors de la séance du 15 novembre 2013, la Commission Permanente a adopté les règles de fonctionnement relevant du secteur spécifique « EHPAD » réservé aux projets architecturaux des EHPAD et des Accueils de Jour éligibles au titre des subventions d'investissement départementales.

Dans le cadre de la révision de l'enveloppe du secteur spécifique « EHPAD » telle que prévue dans le rapport du 21 juin 2013, des ajustements d'autorisations de programme sont nécessaires.

**I. LA REVISION ET L'AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE GLOBALE RELEVANT DU SECTEUR SPECIFIQUE « EHPAD »**

L'enveloppe globale votée en DM2 2013 au titre du secteur spécifique « EHPAD » pour la période 2014-2019 s'établit à 20 162 000 €. Cette enveloppe globale est elle-même subdivisée en sept enveloppes, une pour chaque Territoire de Vie.

La répartition des enveloppes initiales par Territoire de Vie est déclinée dans le tableau ci-dessous :

**Enveloppe secteur spécifique 2014-2019 « EHPAD »**

TERRITOIRES / Projets	Enveloppe par projet	Enveloppe
<b>COLMAR, FECHT ET RIED</b>		<b>3 297 000 €</b>
Munster – EHPAD Le Foyer du Parc	1 764 000 €	
Turckheim – EHPAD du Brand	588 000 €	
Neuf-Brisach – EHPAD Résidence Xavier Jourdain	945 000 €	
<b>REGION MULHOUSIENNE</b>		<b>590 000 €</b>
Appel à projets 12 places d'hébergement temporaire en cours	250 000 €	
Appels à projets Accueils de jour	340 000 €	
<b>PIEMONT, VAL D'ARGENT, PAYS WELCHE</b>		<b>4 053 000 €</b>
Fréland/Orbey – Résidence Médicalisée du Canton Vert	1 113 000 €	
Kaysersberg/Ammerschwyr – Résidence Hospitalière de la Weiss	2 940 000 €	
<b>THUR DOLLER</b>		<b>2 016 000 €</b>
Moosch – EHPAD Résidence Jungck	1 386 000 €	
Thann – Centre Hospitalier Saint Jacques	630 000 €	
<b>FLORIVAL-VIGNOBLE-PLAINE DU RHIN</b>		<b>6 195 000 €</b>
Soultzmatt – EHPAD de Soultzmatt	1 575 000 €	
Guebwiller – EHPAD Les Erables	2 394 000 €	
Rouffach – Maison de Retraite Saint Jacques	1 428 000 €	
Ensisheim – EHPAD de l'Etablissement Public de Santé du Docteur Thuét	798 000 €	
<b>SUNDGAU</b>		<b>2 940 000 €</b>
Dannemarie – EHPAD de l'Hôpital Local	504 000 €	
Bellemagny – EHPAD Le Père Faller	588 000 €	
Luppach-Bouxwiller – Centre Médical	1 848 000 €	
<b>TROIS PAYS</b>		<b>1 071 000 €</b>
Sierentz – Centre Hospitalier	1 071 000 €	
<b>ENVELOPPE GLOBALE 2014-2019</b>		<b>20 162 000 €</b>

Des ajustements d'autorisations de programme s'avèrent nécessaires liés :

- Aux résultats des études de faisabilité entreprises par différents établissements qui modifient à la hausse le périmètre initial de l'opération prévue à ROUFFACH, ISSENHEIM, DANNEMARIE, TURCKHEIM.
- A la décision conjointe du Conseil Général et de l'ARS de transférer 40 lits d'un EHPAD déjà rénové, le Centre Départemental de Repos et de Soins à COLMAR vers deux EHPAD à rénover : KAYSERSBERG et le Diaconat à COLMAR.
- A l'acceptation par l'ARS de créer 4 lits supplémentaires à l'EHPAD Jean Dollfus à MULHOUSE pour permettre l'installation d'une Unité de Vie Protégée sans impact sur le prix de journée.

- Au report de 2 projets :
  - ✓ Le Centre Médical de LUPPACH à BOUXWILLER dans la mesure où la programmation financière de l'Agence Régionale de Santé, le PRIAC, ne prévoit aucune création de places d'hébergement permanent sur la période 2014-2018.
  - ✓ L'EHPAD de NEUF-BRISACH au regard des résultats positifs de l'étude diagnostic menée en 2014 sur cet établissement (78 % de points positifs par rapport à l'abécédaire).

Ces deux projets pourront s'inscrire dans la prochaine révision des CTV prévue pour 2016.

L'ensemble de ces facteurs conduit à une révision à la hausse de l'enveloppe du secteur spécifique « EHPAD » pour la période 2014-2019 d'un montant de 420 000 € pour atteindre un volume total d'autorisations de programme de 20 582 000 €.

TERRITOIRES	AP initiales	Révision	AP révisées
CTV Colmar, Fecht et Ried	3 297 000 €	252 000 €	3 549 000 €
CTV Région Mulhousienne	590 000 €	- 86 000 €	504 000 €
CTV Piémont, Val d'Argent, Pays Welche	4 053 000 €	632 000 €	4 685 000 €
CTV Florival, Vignoble, Plaine du Rhin	6 195 000 €	1 302 000 €	7 497 000 €
CTV Sundgau	2 940 000 €	- 1 680 000 €	1 260 000 €
CTV Thur et Doller	2 016 000 €		2 016 000 €
CTV Trois Pays	1 071 000 €		1 071 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 162 000 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>20 582 000 €</b>

La nouvelle répartition des enveloppes révisées par Territoire de Vie est présentée dans le tableau ci-dessous :

TERRITOIRES / Projets	Enveloppe par projet	Enveloppe
<b>COLMAR, FECHT ET RIED</b>		<b>3 549 000 €</b>
Munster – EHPAD Le Foyer du Parc	1 764 000 €	
Turckheim – EHPAD du Brand	1 407 000 €	
GHCA – transfert CRDS	378 000 €	
<b>REGION MULHOUSIENNE</b>		<b>504 000 €</b>
Appel à projets 12 places d'hébergement temporaire en cours	250 000 €	
AJ Riedisheim	170 000 €	
Mulhouse EHPAD Jean Dollfus	84 000 €	
<b>PIEMONT, VAL D'ARGENT, PAYS WELCHE</b>		<b>4 685 000 €</b>
Fréland/Orbey – Résidence Médicalisée du Canton Vert	1 113 000 €	
Kaysersberg/Ammerschwihl – Résidence Hospitalière de la Weiss	3 572 000 €	
<b>THUR DOLLER</b>		<b>2 016 000 €</b>
Moosch – EHPAD Résidence Jungck	1 386 000 €	
Thann – Centre Hospitalier Saint Jacques	630 000 €	
<b>FLORIVAL-VIGNOBLE-PLAINE DU RHIN</b>		<b>7 497 000 €</b>
Soultzmatt – EHPAD de Soultzmatt	1 575 000 €	

Guebwiller – EHPAD Les Erables	2 394 000 €	
Rouffach – Maison de Retraite Saint Jacques	2 205 000 €	
Ensisheim – EHPAD de l’Etablissement Public de Santé du Docteur Thuet	798 000 €	
Soultz-Issenheim	525 000 €	
<b>SUNDGAU</b>		<b>1 260 000 €</b>
Dannemarie – EHPAD de l’Hôpital Local	672 000 €	
Bellemagny – EHPAD Le Père Faller	588 000 €	
<b>TROIS PAYS</b>		<b>1 071 000 €</b>
Sierentz – Centre Hospitalier	1 071 000 €	
<b>ENVELOPPE GLOBALE 2014-2019</b>		<b>20 582 000 €</b>

Le montant de la révision proposée a été voté dans le cadre de la DM2 2014.

## **II. MODIFICATION DE LA PROCEDURE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENTALE AUX ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT ET SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES AGEES**

Par délibération de la Commission Permanente en date du 15 novembre 2013 ont été adoptées les règles de fonctionnement relatives aux projets relevant du secteur spécifique EHPAD et notamment la procédure d’octroi d’une subvention d’investissement départementale pour les établissements relevant du champ personnes âgées.

Cette procédure constitue un référentiel incontournable dans le suivi des projets architecturaux en détaillant les étapes clés de la réalisation des études à la visite de conformité.

La mise en application de la procédure a mis en évidence la nécessité de définir plus précisément le cadre préalable du projet afin de gagner en efficacité dans la phase de réalisation de l’étude de faisabilité.

Ces précisions portent sur les aspects :

- techniques,
- fonctionnels (en lien avec l’Abécédaire Départemental),
- et financiers (notamment au regard de la soutenabilité par le prix de journée) du projet.

Il est donc proposé de remplacer la réalisation de l’étude de diagnostic (phase A de la procédure) par la réalisation d’une étude préalable d’intention, plus globale, composée :

- des diagnostics techniques préalables (amiante, structure, DPE, STD...) réalisés par des bureaux d’études spécialisés,
- d’un diagnostic fonctionnel (Abécédaire) : état des lieux, analyse du site et de l’établissement au regard de l’abécédaire et ses annexes (Accueils de Jour + Unités de Vie Protégées) réalisé par l’ADAUHR,
- d’une étude d’opportunité financière : approche financière sommaire, avec plan de financement et impact sur prix de journée, réalisée par le STE.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ D'approuver la révision et l'ajustement des enveloppes par Territoire de Vie présentées dans le rapport pour un montant total de 20 582 000 €.
- ✓ D'approuver la modification apportée à la procédure relative à l'octroi d'une subvention d'investissement départementale aux EHPAD et accueils de jour personnes âgées en remplaçant la réalisation d'une étude de diagnostic par la réalisation d'une étude préalable d'intention plus globale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'BUTTNER' written in a smaller, less distinct script below the main signature.

Charles BUTTNER